

Concours du CAPES/CAFEP EXTERNE D'HISTOIRE et GÉOGRAPHIE 2019

ÉPREUVE D'ANALYSE DE SITUATION PROFESSIONNELLE HISTOIRE

Sujet :

Enseigner « Citoyenneté et démocratie à Athènes (V^e-IV^e siècle av. J.C.) »
en classe de seconde.

I. Éléments de présentation de la situation professionnelle

- **Document A** : Extraits du programme d'histoire-géographie, classe de seconde, B.O. n°4 du 29 avril 2010, et de la fiche Eduscol.
- **Documents B** : Manuel d'histoire, classe de seconde, David Colon, (dir.), Paris, Belin, 2010, p. 48-49.
- **Documents C** : Manuel d'histoire, classe de seconde, Sébastien Côté, (dir.), Paris, Nathan, 2010, p. 46-47.

II. Éléments d'analyse scientifique et civique de la situation professionnelle

- **Document D** : Patrice Brun, Philippe Lafargue, « Peut-on parler de démocratie radicale ? », *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 42, n°1, 2016, p. 27-30.
- **Document E** : « Nous ne serons pas les chiens de garde de l'Etat ! », Appel paru sur le site de *Médiapart*, 12 janvier 2019. [En ligne]

Document A : Extraits du programme d'histoire-géographie, classe de seconde, B.O. n°4 du 29 avril 2010, et de la fiche Eduscol.

Extraits du programme

Thème 2 L'invention de la citoyenneté dans le monde antique

<i>Question obligatoire</i>	<i>Mise en œuvre</i>
Citoyenneté et démocratie à Athènes (V ^e -IV ^e siècles av. J.C.)	<ul style="list-style-type: none">- La participation du citoyen aux institutions et à la vie de la cité : fondement de la démocratie athénienne.- La démocratie vue et discutée par les Athéniens.

Extraits de la fiche Eduscol

Problématiques

L'étude portant sur les V^e et IV^e siècles doit mettre en évidence l'évolution d'un système établi certes au début du V^e siècle mais qui se cherche, qui n'est pas figé et qui suscite des débats permanents : entre démocratie et oligarchie et à l'intérieur de la conception même de la démocratie : égalité ou mérite, liberté ou discipline, participation de tous ou respect des compétences, élection ou tirage au sort. Dans le cadre de cette démocratie directe, les débats souvent violents entre citoyens se déroulaient surtout à l'Ecclésia conduisant au vote de décrets contradictoires, d'où une réelle menace de paralysie du système.

Le mot démocratie n'a pas dans l'Antiquité le sens qu'il a de nos jours ; « la démocratie grecque était le pouvoir pour chacun des citoyens de débattre, de décider, de juger. C'était une liberté politique, une liberté d'intervenir au niveau de la cité. Mais aucun État ancien n'a eu l'idée que les individus eussent des droits » (Paul Veyne).

Supports d'étude

- **Le IV^e siècle constitue un moment privilégié pour analyser les institutions athénienes et leur fonctionnement, ainsi que les idées politiques grecques.** C'est la période au cours de laquelle le système s'est stabilisé, s'est défini et pour laquelle nous avons un maximum de sources : Aristote (*La Constitution d'Athènes et Politique*), Platon (*La République, Les Lois, Le Politique*) et au cours de laquelle la réflexion sur la politique est la plus riche.
- **Aristophane constitue une véritable mine** pour percevoir quelques-uns des débats qui ont animé la vie démocratique athénienne. Ainsi, des extraits de *L'Assemblée des femmes* (392) ou du *Ploutos* (388) peuvent servir d'appui à un travail destiné à montrer la vigueur des débats politiques à travers la satire et les outrances d'un poète conservateur défendant les paysans qui vivent difficilement de leur travail contre les hommes politiques et les intellectuels de la ville.

Document D : Patrice Brun, Philippe Lafargue, « Peut-on parler de démocratie radicale ? », *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 42, n°1, 2016, p. 27-30.

L'expression « démocratie radicale » est devenue banale dans toutes les langues pour désigner un type particulier de démocratie antique [...]. Dans la vie politique contemporaine, le terme de « radical » [...] renvoie en fait à trois niveaux de signification :

A. Dans le vocabulaire politique français, il obéit à une sémantique bien éloignée de toute forme d'agressivité telle que l'expression « démocratie radicale » s'agissant d'Athènes ne le laisse supposer : il existe en effet depuis la fin du XIXe siècle un « parti radical » qui a cherché à enracer la République sur le territoire national, la rendre visible au quotidien (mairies, écoles, monuments), éduquer les futurs citoyens (avec les lois Ferry), les émanciper de toute inféodation aux Églises (avec la loi sur la laïcité). Une fois ces conquêtes achevées dans la première moitié du XXe siècle, ce parti, lorsqu'il était au pouvoir, ne s'est pas distingué par une politique particulièrement dure, mais plutôt par une science affinée du compromis. [...]

B. Le second sens, beaucoup plus courant, notamment dans le monde anglo-saxon, est celui qui renvoie à une radicalité subversive ou révolutionnaire, assortie de débordements populaires, et qui rappelle les épisodes dramatiques de la Terreur, de la Commune ou de la Révolution d'octobre 1917 : la démocratie radicale serait un régime excessif livré aux passions populaires, à la lutte des classes, à l'extrémisme politique. Dans l'histoire récente américaine, le terme de « radical politics » a pu renvoyer à des organisations politiques aussi diverses que le parti communiste américain, les révolutionnaires d'Amérique centrale, les revendications altermondialistes, les terroristes islamistes, ou encore les mouvements d'émancipation des minorités de couleur comme le Red Power et les Black Panthers. Les traductions françaises des auteurs grecs, ou plutôt l'interprétation des termes assez imprécis qu'ils utilisaient, renvoient souvent à cette idée d'une démocratie radicale vue comme un approfondissement de la démocratie mais assortie de dérives, d'excès, dont les démagogues de la fin du Ve siècle seraient l'expression la plus visible.

C. Enfin, la notion de « démocratie radicale » est, depuis une trentaine d'années, au centre des analyses de nombreux politistes et philosophes qui trouvent leur source dans les travaux de Jürgen Habermas, d'Ernesto Laclau et de Chantal Mouffe : il ne s'agirait plus de justifier ou d'élaborer un modèle idéal de démocratie, purement théorique, mais d'appréhender celle-ci de manière dynamique à partir de sa conflictualité principielle, et, partant, de son instabilité existentielle – le régime démocratique constituant, si l'on suit les analyses de Tocqueville, Furet et Lefort, une révolution inachevée vouée à la tâche impossible de stabiliser l'instabilité : ainsi, la démocratie serait toujours « à venir », sa forme « radicale » n'existant qu'à travers la praxis démocratique, c'est-à-dire un projet substantiel et toujours ouvert, une dynamique en cours de construction, une exigence visant l'extension du champ d'application des principes d'égalité et de liberté, ce qui réalisera l'essence même de la démocratie. Cette approche se veut désormais une alternative aux conceptions classiques de la démocratie libérale vue comme un achèvement, voire un avènement, puisqu'il s'agit de réhabiliter la dimension conflictuelle du politique démocratique [...]. La liberté n'est donc jamais un acquis définitif, mais une conquête voire une reconquête permanente.

Document E : « Nous ne serons pas les chiens de garde de l'Etat ! », Appel paru sur le site de *Médiapart*, 12 janvier 2019. [En ligne]

N.B. Appel de plus de 250 universitaires, intellectuels et artistes en solidarité avec les Gilets jaunes. Premiers signataires : Naïm Aït-Sidhoum, cinéaste ; Karen Akoka, maîtresse de conférences en science politique, Université Paris Nanterre ; Michel Andrieu, cinéaste...

En occupant pacifiquement des ronds-points, les Gilets Jaunes s'inspirent à leur manière des occupations d'usines de Juin 36 et de Mai 68, et de mouvements de contestation plus récents comme les Printemps arabes, les Indignés espagnols ou *Occupy* aux Etats-Unis. Le mouvement des Gilets Jaunes a montré à nouveau que, face à un pouvoir prêt à tout pour imposer ses "réformes", seule la lutte permet de gagner : occuper, bloquer, manifester, toucher les lieux sensibles de l'État, de l'économie, de la finance. Tisser des liens, inventer des solidarités, s'organiser pour tenir, fédérer les colères, rechercher des convergences, créer de nouvelles formes de résistance, penser de nouvelles manières de faire de la politique. [...]

Tout en condamnant sans réserve les menaces de mort envers des élus ou envers des Gilets Jaunes accusés de "trahison", nous contestons l'usage indifférencié du terme violence qui confond les violences physiques contre les personnes, qui sont inacceptables, et les dégradations de biens (voitures brûlées, vitrines brisées ou porte de ministère enfoncee...) qui accompagnent toujours les soulèvements populaires. Sans oublier que, comme l'écrivait Brecht, « On dit d'un fleuve emportant tout qu'il est violent / Mais on ne dit jamais rien de la violence / Des rives qui l'enserrent ».

Le mouvement des Gilets Jaunes est né d'une exigence d'égalité et de justice, d'une protestation contre la destruction du "modèle social français" et la précarisation de larges couches de la population, encore accélérées par les réformes d'inspiration néo-libérale menées au pas de charge et sans concertation par Emmanuel Macron. Ce mouvement témoigne d'une demande de reconnaissance, de la volonté d'être écouté et respecté, face à l'arrogance méprisante d'un gouvernement de technocrates qui se jugent « trop intelligents, trop subtils » pour être compris par un peuple d' « illettrés », de gens « qui ne sont rien ».

En partant d'une révolte anti-fiscale, le mouvement des Gilets Jaunes a connu une politisation rapide qui s'est effectuée en dehors de tous les partis. On a assisté à l'émergence de revendications radicales portant sur les institutions et l'exercice du pouvoir. En se référant aux traditions historiques de la Révolution française (cahiers de doléances, appel à des États Généraux, "marche des femmes"...), les Gilets Jaunes ont réveillé l'idée de citoyenneté active fondée sur la compétence du peuple. On commettait une grave erreur en condamnant comme "populistes" ou réactionnaires leur revendication de "référendum d'initiative citoyenne" ou l'appel des Gilets Jaunes de Commercy à créer partout des "comités populaires" de citoyens et à les fédérer dans une "assemblée des assemblées". L'exigence d'une expression directe de la volonté populaire, la revendication d'un contrôle des élus par leurs électeurs qui les soumettrait à un mandat impératif et révocable : tout cela appartient à la tradition démocratique et révolutionnaire, depuis les Sans-Culottes, la Révolution de 1848 et les Communards jusqu'aux Conseils ouvriers du XX^e siècle. Le refus de toute délégation de pouvoir qui caractérise la plupart des Gilets Jaunes s'inscrit dans la même tradition, celle de la démocratie radicale et libertaire, ravivée par la mémoire des révoltes trahies.